



Sequestre et abandon de l'avocat

Par le survivant, le 20/07/2016 à 16:29

Bonjour à tous,

depuis mars 2011, je suis en procédure de divorce à la demande de mon épouse, et sous le terme "divorce à l'amiable". Après un délai de 3 ans (environ) mon avocat décide de laisser mon affaire prétextant que l'aide juridictionnelle était épuisée. Il me précise dans sa lettre que dans un délai de 2 ans, sauf si je reçois un courrier (je ne sais plus de qui) le divorce sera prononcé.

Mon épouse a fait mettre de l'argent sous séquestre chez un notaire suite à la vente de notre maison. (17000 €).

Alors, que se passera t'il à l'issus de ce délai ?

Pourquoi attend elle puisque nous sommes tous les deux en difficulté financière ?

Certe, nous n'étions pas d'accord sur la redistribution de l'argent, mais bon, moi je veux juste 50/50 et être enfin divorcé (qu'elle ne porte plus mon nom).

Merci par avance d'avoir la gentillesse de m'éclaircir, suite à un état très dépressif je n'ai pas toujours compris ce qui se passait !